

Il y a un débrayage. C'est le troisième dont a eu à souffrir le public. La semaine dernière, le ministre niait la possibilité d'un débrayage. Ce débrayage est la faute du ministre qui n'a pas réussi à s'entourer de gens ayant la moindre idée de ce que l'on entend par négociations collectives, de gens qui se rendent compte que le système féodal, qui existait depuis près d'un siècle au ministère des Postes a pris fin. En vertu de ce système, le ministre, le sous-ministre et quelques fonctionnaires-clés pouvaient prendre une décision que tous les autres devaient suivre. Ce genre de choses est disparu et nous sommes maintenant dans une ère où—je ne puis dire cela aussi éloquentement que le ministre de la Main-d'œuvre, bien entendu—les employeurs doivent s'asseoir de bonne foi à la table des négociations et essayer de régler les questions en litige, les différends, avec leurs employés.

Pour la seconde fois, le ministre a échoué. Nous avons eu une grève, il y a quelque temps, alors que le ministre était à la tête des Postes. Aujourd'hui, nous avons un débrayage. Sérieusement, je suggère que le ministre ayant misérablement échoué, n'ayant pu comprendre les faits les plus élémentaires en matière de relations patronales-syndicales, dans un ministère qui est d'un intérêt vital pour les Canadiens et leur vie quotidienne, doit démissionner et faire place à un ministre qui songera d'abord aux Canadiens et qui règlera les questions importantes par la négociation et la conciliation au lieu d'arrêts de travail.

**M. McCleave:** Monsieur le président, nous regrettons pour la plupart, je pense, que le ministère qui touche de plus près les Canadiens jour après jour fasse aussi l'objet de la plus grande controverse au pays. Les difficultés du ministère des Postes dépassent de beaucoup celles de tout autre ministère, et croyez-m'en, cela demande de la part du gouvernement actuel un certain tour de force. Pourtant ce sont précisément les conditions qui existent aux Postes en ce moment.

J'aimerais poser cette question-ci au ministre. L'a-t-on averti que ses difficultés allaient s'accroître ou a-t-il été pris au dépourvu? A mon avis, le ministre des Postes avait reçu tous les avertissements possibles. Les difficultés de son prédécesseur étaient un présage. Il y a eu aussi le rapport Montpetit, l'épais volume de la Commission qui renfermait les griefs recueillis par ce juge de la Cour supérieure de Québec. Celui-ci était d'avis que l'on devait redresser ces griefs. On l'a fait dans certains cas.

En outre, il y a eu les nouvelles mesures concernant les négociations collectives que

nous avons adoptées en toute bonne foi il y a quelques années. En alliant le facteur du rapport Montpetit et celui des négociations collectives, des gens qui s'étaient contentés de certaines conditions pendant longtemps se sont trouvés devant l'obligation et le devoir personnel de faire quelque chose pour améliorer leur sort. Je pense que tous à la Chambre seront d'accord avec cette façon de voir. Je l'ai moi-même soutenue dans des discours aux syndicats d'employés des postes. Je leur ai dit: si vous vous plaignez des conditions de travail, ne restez pas là passivement. Portez vos plaintes à la direction. Gardez vos distances, et faites de votre mieux pour les régler.

Cet état d'esprit a maintenant gagné tout le secteur des Postes canadiennes. Le ministre des Postes s'amuse à des tripotages d'amateur dans un autre ministère pour nous dire ce que l'OTAN devrait ou ne devrait pas faire, puis il se tourne vers le ministère des Postes et prend une décision cavalière. Pas surprenant que la moitié du pays soit aux prises avec des difficultés postales. Ces présages existaient avant que ne soit élu le ministre des Postes qui, plus tard, devint membre du Cabinet. Il n'a personne d'autre à blâmer que lui-même pour la conjoncture actuelle au Canada.

Le ministre aurait dû déceler l'avertissement des événements de l'an dernier, lors de la hausse qui a jeté le peuple dans la consternation. Les difficultés que connaissent les journaux, et dont nous ne pouvons encore estimer toute l'ampleur, les revues aussi les connaissent. Par exemple, l'édition de mars 1969 de la revue *Legion* renferme un article intitulé: «We Face a Crisis», rédigé par le président du dominion, M. Robert Kohaly, qui est également président de la National Magazine Executive Committee. La revue *Legion* jouit des privilèges de la deuxième classe depuis plus de 40 ans. Elle avait senti les augmentations. L'éditorial en question dit:

La revue *Legion* s'était préparée à une majoration des taux de deuxième classe, d'environ un demi-cent à deux cents l'exemplaire, et elle a adapté son budget de 1969 de façon à pourvoir à une augmentation mensuelle des frais postaux de \$1,300 à \$5,000.

Puis survient l'intervention vigoureuse du ministre des Postes, avec le résultat suivant:

—les frais d'affranchissement (de la revue *Legion*) à compter du 1<sup>er</sup> avril s'élèveront à 7c. l'exemplaire, soit des frais postaux de plus de \$19,000 par mois ou \$228,000 par année!